Greffe
du Tribunal de Commerce de
Lille
Halle aux Sucres
33, Avenue du Peuple Belge
B.P. 109
59009 L1LLE Cedex

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : MCS/ah

Concernant :

Snc GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION
6 avenue de l'Europe
59280 ARMENTIERES

Dépôt effectué par :

FIDAL
Immeuble Crystal
ZAC Euralille Romarin
59777 EURALILLE

Numéro RCS : Lille B 316 112 333 <108977/2009B00809>

Dénomination sociale :
GENERALE D'ENTREPR1SE POUR LA PROMOT1ON DE L'
HABITAT - GEPH HOLD1NG

Pièces déposées le 09/03/2010	Numéro : 3002135
Acte sous seing privé du 19/02/2010 - Cession de parts (ou Donation)	

Tarif fixé par décret 2007-812du 10/05/07 - 6 Taux de base -Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

108977
2135

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES LILLE OUEST
Le 25/02/2010 Bordereau n°2010/102 Case n°2
Enregistrement : 25 €
Total liquidé : vingt-cinq euros
Montant reçu : vingt-cinq euros
L'Agente

Nathalie MAROTTE
Agent des Impôts

Cession de part sociale

Entre les soussignés

1°/ **La société COUVERTURE PLOMBERIE SANITAIRE - C.P.S**
Société par actions simplifiée au capital de 32.208 €
Dont le siège social est Rue Ampère à LA CHAPELLE D'ARMENTIERE
Immatriculée au RCS de LILLE sous le n° 310 325 238

Représentée par Madame Nicole BEAUDEUX, Présidente de la société, spécialement habilitée aux fins des présentes, en vertu d'une décision de l'assemblée générale ordinaire des associés réunie à titre extraordinaire en date du 19 février 2010.

De première part
ci-après dénommée « Le CEDANT »

Et

2°/ **La société FEL INVESTISSEMENTS,**
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 450.144 €,
Dont le siège social est à ARMENTIERES (59280) – 6 Avenue de l'Europe,
Immatriculée au RCS de LILLE sous le n° 417 538 642,

Représentée par Monsieur Henry BEAUDEUX, Président du Conseil de Surveillance, spécialement habilité aux fins des présentes par une délibération du Directoire en date du 19 février 2010

De seconde part
ci-après dénommé « Le CESSIONNAIRE»

Il a été convenu

et préalablement exposé ce qui suit :

I - FORME DE LA SOCIÉTÉ - RÉPARTITION DU CAPITAL – GESTION

Il existe une société en nom collectif « GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING » dont le siège est à ARMENTIERES (59280) – 6 Avenue de l'Europe, immatriculée sous le n° 316 112 333 auprès du RCS de LILLE.

La durée de la société est fixée à 99 années, soit jusqu'en 2078.

Son objet social est ainsi défini par les dispositions de l'article 3 des statuts :

« La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- *L'activité de holding, à savoir la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux dans toutes sociétés, affaires ou entreprises et la gestion du portefeuille desdites valeurs mobilières ;*

- *Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe. »*

Son capital social s'élève à la somme de 1.300.000 €. Il est divisé en 13.000 parts sociales de 100 € chacune, entièrement libérées, attribuées aux associés, savoir :

- A la Sté FEL INVESTISSEMENTS
  dont le siège social est à ARMENTIERES – 6 Avenue de l'Europe
  12.999 parts sociales portant les numéros 1 à 12.999, ci ..... 12.999 parts

- A la Société COUVERTURE PLOMBERIE SANITAIRE C.P.S
  dont le siège social est à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES – Rue Ampère,
  1 part sociale portant le numéro 13.000, ci ..... 1 part

  Total égal au nombre de parts composant le capital social : ..... 13.000 parts

La gérance est actuellement assurée par la société FEL INVESTISSEMENTS.

II - CESSIBILITÉ DE LA PART SOCIALE

a) Agrément

Les dispositions de l'article 11 des statuts, intitulé « Transmission de parts sociales – A\ Cession entre vifs » stipulent expressément que :

« Toute cession de parts sociales doit être constatée par un écrit.

La cession n'est opposable à la société qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code civil. Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de cette formalité et, en outre, après publicité au Registre du commerce.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des personnes étrangères à la société ou entre associés qu'avec le consentement de tous les associés... »

En conséquence, les soussignés aux présentes, seuls associés de la société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING, déclarent, conformément aux dispositions de l'article L 221-13 du Code de Commerce et à celles de l'article 11 des statuts, autoriser la présente cession, ce que reconnaissent Monsieur Henry BEAUDEUX et Madame Nicole BEAUDEUX es-qualités.

b) Nantissement et conventions

La part sociale faisant l'objet de la présente cession ne fait l'objet d'aucun nantissement, ni d'aucune convention restreignant leur libre cessibilité (engagement de conservation, pacte limitant leur cession...).

De même, elle ne fait l'objet d'aucune promesse d'achat ni d'aucune convention de préférence ou de préemption en cas de projet de cession.

III - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

Le dernier bilan de la Société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING a été arrêté le 30 septembre 2009, faisant apparaître un actif net de 5.393.656 €.

La Société est régulièrement propriétaire des biens de valeurs inscrits à son actif. Toutes les provisions nécessaires ont été comptabilisées.

Tous les biens d'équipement utilisés par la Société sont sa propriété ou sont à sa disposition.

Toutes les dettes connues figurent régulièrement au passif de la Société.

Le CEDANT déclare qu'aucune convention significative conclue avec un tiers n'est susceptible d'être modifiée du fait de la cession de part sociale contenue aux présentes.

Le CESSIONNAIRE déclare pour sa part, avoir eu tout loisir d'examiner la situation de la Société, que le CEDANT lui a communiqué toutes les informations préalables nécessaires et, qu'en conséquence il acquiert la part sociale cédée aux présentes en parfaite connaissance de cause.

En outre, le CESSIONNAIRE reconnaît avoir pris connaissance, antérieurement à la signature des présentes, des statuts de la Société dont copie lui a été remise.

Ceci étant exposé, il est réalisé comme suit

la cession de part objet des présentes

Cession de part

Par les présentes, la société COUVERTURE PLOMBERIE SANITAIRE C.P.S., soussignée de première part, cède et transporte sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière, UNE (1) part sociale, numérotée 13.000 qu'elle possède dans la société désignée dans l'exposé qui précède, au profit de la société FEL INVESTISSEMENTS, soussignée de seconde part, qui accepte.

Propriété - jouissance

Le CESSIONNAIRE sera propriétaire de la part cédée à compter de ce jour avec tous les droits et obligations y attachées. A cet effet, le CEDANT met et subroge le CESSIONNAIRE à compter du jour de la cession dans tous ses droits et actions attachés à la part cédée.

Il est également précisé qu'il n'a été délivré aucun titre représentatif de la part présentement cédée et que sa propriété résulte seulement des statuts que le CESSIONNAIRE déclare bien connaître.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix global de TROIS CENTS SOIXANTE DIX NEUF EUROS (379) €uros, qui a été payé comptant, par chèque n° 0000293 _tiré sur la banque Crédit du Nord , ce jour même, par le CESSIONNAIRE au CEDANT.

Ce dont le CEDANT consent bonne et valable quittance

DONT QUITTANCE

Origine de la propriété

La part cédée par la société COUVERTURE PLOMBERIE SANITAIRE C.P.S. a été acquise le 15 décembre 2001, auprès de la société FEL INVESTISSEMENTS, précision étant faite qu'à cette date la société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING avait la forme sociale d'une Société Anonyme.

Déclarations du cédant

Le CEDANT déclare que la Société GENERALE D'ENTREPRISE POUR LA PROMOTION DE L'HABITAT – GEPH HOLDING dont la part est présentement cédée n'est pas en état de cessation de paiements, ni a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficultés, d'une procédure de sauvegarde ou de redressement ou liquidation judiciaires.

Signification

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original des présentes pour faire signifier la présente cession de part, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Déclarations pour l'enregistrement

Pour la perception des droits d'enregistrement, les parties déclarent :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du code général des impôts, et qu'elle n'est pas à prépondérance immobilière ;
- que la Société dont la part est présentement cédée est soumise à l'impôt sur les sociétés ;
- que le nombre total des parts de la Société est de 13.000 parts sociales ;
- que la part cédée n'est pas représentative d'apports en nature effectués à la société depuis moins de trois ans ;
- que la présente cession est éligible à l'abattement prévu à l'article 726 du code général des impôts, qui s'élève en l'espèce à 1,769 € ;
- que le montant à prendre en compte pour la liquidation des droits de mutation s'élève à 377,23 €.

Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront supportés par le CESSIONNAIRE qui s'y oblige.

Affirmation de sincérité

Les soussignés affirment, sous les peines édictées par l'article 8 de la loi du 18 avril 1918 (article 1837 du CGI) que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les soussignés font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait en 7 exemplaires originaux (2 exemplaires pour les parties, plus 2 pour l'enregistrement, plus 2 pour le dépôt au greffe, plus 1 pour être déposé au siège de la Société).

A ARMENTIERES

Le 19/02/2010

Le CEDANT	***Signature du cédant*** *Faire précéder la signature de la mention manuscrite :« lu et approuvé, bon pour cession d'une (1) part sociale »*
La Sté COUVERTURE PLOMBERIE SANITAIRE C.P.S. Représentée par Madame Nicole BEAUDEUX	lu et approuvé, bon pour cession d'une (1) part sociale.
Le CESSIONNAIRE	***Signature du cessionnaire*** *Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé, bon pour acquisition d'une (1) part sociale»*
La Sté FEL INVESTISSEMENTS Représentée par Monsieur Henry BEAUDEUX	lu et approuvé, bon pour acquisition d'une part sociale.